



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 14 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 28
Excusés : 25

Date convocation : 5 juin 2023
Date affichage : 19 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quatorze juin à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BUSSIERE P, CHAMPANHET S, CROISERAT JL, FICHERE JP, GUERRIN B, GUIBELIN H, HOFFMANN M, MEUGIN O, MIRAT M, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, GOUNAND A, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DEJEUX A, HENRIOUD G, PICHON JC, SERMIER P,

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : FLUCHON E, GARNIER JN, LOLLIIOT JP, JOBELIN A, LAGALICE C, SCHMIEDER M.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, CALINON S, CHAUCHEFOIN G, DAMY O, DEWALLY D, DIEBOLT A, FERNOUX-COUTENET G, GAGNOUX JB (pouvoir à JP FICHERE), GINDRE D, LAGNIEN J, JEANNEAUX C, LACROIX O, MATHIOT A, PECHINOT J.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, DAUNE M, FASSETNET, LAVRY G.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DUGOIS C, FRAICHARD A, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, CORDIER E, LEFEVRE N.

Secrétaire de séance : Monsieur BENESSIANO Michel

Délibération n° 14062023-5cs

Objet : Engagement de la démarche relative à la captation des biodéchets dans le cadre global d'actions en faveur de l'optimisation de la prévention, du tri et de l'organisation des collectes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 31 mai 2023,

Le Président EXPOSE :

En 2022 et au cours du 1^{er} semestre 2023, des études ont été menées portant sur :

- Les scénarios de captation des biodéchets
- La redevance spéciale et les limites du service public de gestion des déchets
- L'organisation des collectes des ordures ménagères et recyclables

Préalablement, il convient de rappeler que les caractérisations des ordures ménagères résiduelles réalisées au printemps 2022 ont mis en évidence que seulement 1/3 du contenu correspondait aux consignes du bac résiduel – 1/3 étant composé de déchets recyclables et 1/3 de déchets compostables – et ce, quel que soit la typologie d'habitat (rural, urbain ou mixte).

La stratégie proposée repose sur 4 fondements :

- Une démarche intégrée : le déploiement de la captation des biodéchets est une opportunité d'améliorer les performances globales sur tous les flux de déchets : recyclables, déchets verts et sur les volets prévention et tri et de mettre en place un nouveau schéma de collecte en tant que levier incitatif.
- Une démarche territorialisée en fonction des besoins : la typologie d'habitat (pavillonnaire ou vertical), les mixités d'usages (ménages et non-ménages)
- Une démarche concertée : en lien et en relais avec les intercommunalités, les communes, les bailleurs sociaux, les partenaires.
- Une démarche itérative : situation de référence, tests, évaluation et adaptation du projet au regard des résultats.

Le scénario proposé (suite à l'étude portant sur trois scénarios) mixte la collecte et le compostage de proximité dans une démarche globale et itérative portant sur les déchets de cuisine et de table, mais aussi les déchets verts. Le scénario envisagé à terme est la collecte en hypercentre de Dole et en habitat social collectif (20 000 habitants desservis), le compostage domestique pour 66 900 habitants et la prévention pour une réduction escomptée entre 2000 et 3000 tonnes des ordures ménagères résiduelles (15 177 tonnes d'OMR en 2021 : année de référence).

SICTOM de la Zone de DOLE

Les biodéchets collectés produiront du compost sur la compostière de Brevans avec retour au sol (réduction de l'apport en engrais minéraux, amélioration de la structure du sol).
Il est proposé un phasage du déploiement, afin de permettre l'évaluation et l'adaptation du scénario si nécessaire et / ou des modalités techniques avant déploiement.

Première phase de déploiement : à compter de 2024

Les objectifs de cette phase sont :

O1	Tester la collecte des biodéchets en cœur de ville de Dole avec finalisation du schéma de collecte en apport volontaire des OMR et des EMB pour les ménages
O2	Inciter au compostage domestique (distribution de composteurs et de bioeaux, sensibilisation et accompagnement)
O3	Tester la collecte des biodéchets des non-ménages assimilés (professionnels, 1 cantine en test)
O4	Approche globale de la communication et de la prévention portant sur le tri de tous les flux de déchets mais aussi la prévention (gaspillage alimentaire, lutte contre le brûlage)
O5	Amélioration de la gestion des déchets verts : végéterie et prévention
O6	Etude du schéma de collecte en tant que levier d'incitation à la réduction des déchets

Les axes :

- Collecte des biodéchets en apport volontaire pour les ménages (hypercentre de Dole et habitat social collectif)
- Compostage des biodéchets collectés sur la compostière de Brevans après obtention de l'agrément sanitaire
- Sensibilisation en porte à porte des usagers sur tous les flux de déchets
- Actions de prévention et de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le brûlage, la gestion de proximité des déchets verts et des biodéchets – communication renforcée
- Orientations sur l'organisation des collectes OMR et EMB :
 - o Apport volontaire et / ou porte à porte (évolution de la fréquence de collecte) dans un objectif d'amélioration des performances et d'optimisation des moyens pour redéploiement

Cette première phase sera construite avec l'ensemble des partenaires (bailleurs sociaux, chambres consulaires, SYDOM), mais aussi les communes et les intercommunalités notamment sur le volet compostage (incitation au compostage individuel et / ou composteur partagé).

Deuxième phase de déploiement :

Cette phase, au regard du bilan de la première phase, poursuivra les objectifs indiqués ci-dessous :

O1	Collecte des biodéchets des ménages en habitat social collectif
O2	Collecte des biodéchets des assimilés et des cantines
O3	Nouveau schéma directeur de collecte – levier d'incitation
O4	Poursuite de la sensibilisation – accompagnement sur le tri et la prévention

Le Bureau Syndical, lors de sa séance du 31 mai 2023, a émis un avis favorable :

- Sur les principes généraux de la démarche décrite ci-dessus ainsi que les concertations avec les acteurs concernés
- Aux demandes de subventions sur la base des principes décrits ci-dessus, notamment auprès de l'ADEME et de la Région.

Le Président PROPOSE aux membres du Conseil Syndical :

- D'EMETTRE un avis sur les principes généraux de la démarche décrite ci-dessus ainsi que les concertations avec les acteurs concernés
- DE L'AUTORISER à solliciter les subventions sur la base des principes décrits ci-dessus, notamment auprès de l'ADEME et de la Région.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- EMET un avis favorable sur les principes généraux de la démarche décrite ci-dessus ainsi que les concertations avec les acteurs concernés
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions sur la base des principes décrits ci-dessus, notamment auprès de l'ADEME et de la Région.

Fait à Brevans,
Le 14 juin 2023

Le Président
Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le 
ID : 039-253900633-20230614-14062023_5CS-DE